

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9
Poste:
En an. 35 fr.
Six mois 21
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne. 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 NOVEMBRE 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 novembre.

La première partie de l'ordre du jour de MM. Spuller et Sadi-Carnot est mise aux voix au scrutin public; elle est ainsi conçue:

« La Chambre, persistant dans sa résolution d'assurer l'exécution pleine et entière du traité de Tien-Tsin. »

Cette première partie est adoptée par 379 voix contre 35.

La Chambre vote ensuite au scrutin à la tribune sur la deuxième partie de cet ordre du jour ainsi conçue:

« Prenant acte des déclarations du gouvernement et comptant sur son énergie pour faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour. »

Cette seconde partie est adoptée par 282 voix contre 487.

L'ensemble est adopté par 302 voix contre 485.

La Chambre reprend la discussion du budget.

M. de Soubeyran explique que la commission est loin d'avoir fait toutes les économies qu'elle pourrait faire.

Il fallait, si on ne voulait recourir à d'autres taxes, penser au dégrèvement des vins. La séance continue.

Chronique générale.

LA PAROLE DE JULES FERRY.

Le 16 avril 1884, au lendemain de l'inauguration de la statue de Gambetta, M. Jules Ferry s'écriait à Périgueux en élevant son verre:

« Nous avons conduit jusqu'à leur terme, je puis le dire ici, deux entreprises difficiles.

En Tunisie, on peut considérer la question comme définitivement réglée...

« Quant au Tonkin, j'ai le droit de vous dire aujourd'hui que la période militaire est terminée. »

Ainsi, d'après M. Jules Ferry, la période militaire était terminée il y a six mois, et aujourd'hui le même M. Jules Ferry réclame aux Chambres des milliers d'hommes et des millions de francs pour continuer la guerre avec le Tonkin!

Allons, braves paysans, puisque vous en avez voulu du présent régime, payez-le de vos fils et de vos écus: des uns comme des autres, Ferry vous en demandera toujours et n'en aura jamais assez.

LES PRETENTIONS DE LA CHINE.

La dépêche lue à la tribune par M. Ferry et contenant, d'après les renseignements des agents diplomatiques de la France en Chine, les contre-propositions auxquelles le Tsong-li-Yamen s'est arrêté en dernier lieu, porte sur les points suivants:

- 1° Renonciation de notre part au protectorat de l'Annam;
2° Délimitation nouvelle du Tonkin, délimitation d'après laquelle la frontière passerait en deça de Cao-Bang;
3° Annulation du traité de Tien-Tsin;
4° Interdiction de tout commerce d'importation en Chine par le Tonkin.

D'après une dépêche de Shanghai, publiée par le Times, les Chinois emploient dans leur flotte du nord un Allemand, qu'ils ont élevé à la dignité d'amiral, et d'autres officiers européens.

Trente Allemands seraient arrivés récemment à Port-Arthur.

AFFAIRE CLOVIS HUGUES.

M^r Gâtineau a demandé au juge d'instruction la mise en liberté de M^r Clovis Hugues et ne l'a pas obtenue.

Morin est dans un état à ne laisser aucun espoir; il a toute sa connaissance, mais il ne peut prononcer une seule parole, par suite de sa blessure au cou.

L'instruction ne sera pas longue, les faits étant d'une extrême simplicité.

AFFAIRES DE CHINE.

Le ministre de la marine a reçu du général Brière de l'Isle la dépêche suivante:

« Hanof, le 25 novembre, soir.
Le colonel Duchesne, parti de Hong-Hoa, a remonté la rive droite de la rivière Claire, pendant qu'une colonne, sortie de Tuyen-Quan, marchait vers le fleuve Rouge. La colonne a rencontré l'ennemi à même distance des deux rivières.

Les Pavillons-Noirs, descendus des Grands-Rapides, étaient en plus grand nombre que les réguliers chinois; ils se sont battus aussi énergiquement qu'à Sontay, surtout derrière leurs retranchements qui ont été pris à revers par le colonel Duchesne; ils se sont enfuis dans la direction du Nord-Ouest, au milieu des forêts qui s'étendent sur la rive gauche du fleuve Rouge.

Les Pavillons-Noirs étaient bien descendus avec l'idée d'attaquer la forteresse de Tuyen-Quan, qu'ils supposaient mal défendue.

Les reconnaissances de nos canonnières ont déjoué leur plan; nos troupes étaient du reste sur leurs gardes.

Cette dépêche ne signale aucun fait nouveau, mais elle confirme entièrement les conjectures que nous avons faites sur les conditions dans lesquelles le colonel Duchesne avait rencontré et battu les Pavillons-Noirs et les réguliers du Yunnan.

— On télégraphie de Londres, le 27 novembre:

« La question du blocus de Formose a été réglée par le cabinet anglais, à la satisfaction de la France, par l'adoption d'un

modus vivendi applicable seulement au blocus de Formose.

Le Foreign-Office ne fera pas de déclaration de neutralité, considérant que le blocus est limité à Formose; mais il fait les réserves les plus expresses sur la théorie du blocus pacifique et de l'état de représailles. »

— Shanghai, le 27 novembre, 8 h. 20 m.
— Les croiseurs chinois doivent partir dans deux jours pour une destination inconnue. Plusieurs Allemands sont à bord de ces bâtiments.

Trois navires chinois ont été rencontrés hier, faisant route vers le Sud. On ignore s'ils se rendent à Fou-Tcheou ou à Formose.

— Lyon, 27 novembre. — Les Missions Catholiques publient une lettre écrite de Hong-Kong, le 1^{er} octobre, par un missionnaire qui a été chassé de la province de Canton.

Cette lettre dit que le vice-roi de Canton a expulsé tous les commerçants français, ainsi que les missionnaires.

Toutes les chapelles ont été fermées et un grand nombre détruites, après avoir été livrées au pillage.

Des villages chrétiens ont été entièrement rasés dans le voisinage de Canton et dans l'est de la province.

Les chrétiens qui habitaient l'ouest de la province ont fui dans la direction du Tonkin.

Une lettre de Shanghai, en date du 15 octobre, annonce que le Nord est tranquille.

Les autorités chinoises pressent le départ des missionnaires de Tché-Kiang.

Toutes les maisons européennes de Wen-Tcheou, qui étaient au nombre d'une dizaine, ont été brûlées.

Voilà les brillants résultats immédiats de cette guerre qui est censée devoir protéger si efficacement nos nationaux!

Nous sommes déjà presque impuissants à protéger les chrétiens du Tonkin; que pouvons-nous pour ceux de Chine? Absolument rien. Tout cela est fort triste, et les malheureux chrétiens chinois et les commerçants, qui vivaient à peu près tranquil-

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II

LE CRIME (suite).

Ravelle jeta son tricorne à terre, et se fraya doucement un chemin à travers les broussailles.

En deux minutes, il parvint sur le bord d'un terrain nu et marécageux, où le taillis n'avait pu prendre racine. Il aperçut alors à quelques pas de lui un homme vêtu d'une blouse et d'un petit chapeau noir, qui tenait un fusil à deux coups, dans l'attitude de chasse: un lapin était étendu à ses pieds, et il se préparait à en tirer un second.

Mais Ravelle ne lui en laissa pas le temps: — Au nom de la loi, cria-t-il, je vous dresse procès-verbal!

Et d'un bond il fut auprès du chasseur.

C'était Louis Rouget!

Pennegat accourut, portant d'une main son fusil et de l'autre le chapeau de son camarade. Il n'y avait pas de fuite possible. Rouget était pris!

C'était bien Rouget, en effet; Rouget, qui avait publié les promesses faites à l'époque de son

mariage, et qui chassait depuis le matin avec son ami Eugène Carrou, le Potard.

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis les événements que nous avons retracés dans le chapitre précédent. Rouget avait perdu ses beaux-parents, mais il avait eu deux enfants, deux garçons.

Pour nourrir sa famille, Louis s'était mis à travailler les vignes et les bois pendant l'hiver, et il se gageait comme journalier dans les fermes pendant la belle saison.

Le métier de tisserand avait été délaissé par lui, comme trop peu productif.

Malheureusement, Rouget ne s'entendait guère à mettre de l'ordre et de l'économie dans les affaires domestiques. Le ménage fut bientôt dans la gêne. L'hiver de 1853 fut rude à traverser. De plus, les maladies survinrent, et pour augmenter d'autant le salaire de son travail quotidien, Louis recommença à tendre des collets tout autour de la Démenerie, dans les bois de Saint-Germain et du Gripp.

Les lapins qu'il prit ainsi lui rapportèrent presque autant d'argent que ses journées. Le métier était dangereux, mais profitable.

Et quand Louis voyait passer devant lui de beaux lièvres, ou quand s'envenaient à son approche les compagnies de perdrix, il pensait avec tristesse au temps où il avait sans cesse son fusil en main:

— C'était le bon temps! se disait-il. Moi qui

tirais si bien! en être réduit à cette heure à tendre des pièges à lapins! C'est une honte!

Cette disposition d'esprit était fâcheuse. Quand on veut résister au mal, il n'y faut pas penser.

Un matin, Louis était allé voir ses collets et revenait découragé, il n'avait rien pris. Au carrefour de la Croix, il entendit du bruit et se cacha derrière un hêtre. Mais bientôt il vit venir Baptiste et Julien qui tenaient chacun un fusil; Julien cachait un lièvre sous sa blouse.

— To voilà, Louis? dit Baptiste. Où vas-tu, à cette heure? Je croyais que tu ne braconnais plus.

— C'est vrai, répondit Louis. Je ne braconne plus.

— Tu as tort, je t'assure, reprit Julien. Le métier est bon. Regarde ce beau lièvre.

— Les gardes ou les gendarmes vous prendront.

— Jamais, quand on est prudent. D'ailleurs, depuis un an, on chasse librement; il n'y a aucun risque. Depuis que le garde du château d'X... a été tué la nuit, sans qu'on ait su par qui, les gardes ne remuent pas. Nous sommes les maîtres du pays.

— Le garde du château d'X... a été tué? demanda Louis.

— Tu ne le savais pas, Rouget? répondit Julien en regardant méchamment Louis.

— Non. C'est un triste événement, M. Renaud était un brave homme.

— Que veux-tu? Il allait trop la nuit. Pourquoi

ne viens-tu pas avec nous? Tu nous manques bien depuis quelque temps. Un bon fusil comme le tien ferait merveille en ce moment. Il y a cinq ou six chevreuils dans la forêt, trois ou quatre autres aux bois du Gripp, et les lapins et les perdrix sont très-nombreux cette année.

— Je le sais, dit Louis.

— Et les lièvres se vendent très-cher, ajouta Julien. Ma femme le sait bien, elle porte mon gibier à Sablé; d'autres le vendent à Durtal.

Louis était pensif. Tous ses instincts le poussaient à prendre son fusil et à suivre ses anciens camarades; la tentation était forte. Il ne céda cependant qu'à moitié. Il accompagna Baptiste et Julien, leur indiqua les meilleurs postes et leur fit tuer un chevreuil. Il eut le lièvre pour sa part. Aucun garde ne parut.

Le soir, Rouget rentra tard. Sa femme lui fit quelques reproches auxquels il répondit durement. Louise se coucha tranquillement, après avoir donné un coup d'œil à ses deux enfants.

Pauvre femme! la journée du lendemain devait être terrible pour elle!

Dès son réveil, elle poussa un cri: Rouget était parti, et il avait pris son fusil!

Pour se donner à lui-même du courage, Louis alla chercher son ami le Potard qui demeurait à l'Est de la forêt de Malpeire, au milieu des bois, à une lieue environ.

les avant la guerre, ne doivent pas bénir ceux qui l'ont entreprise.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 novembre.
Le marché est aussi calme qu'hier. Les cours varient à peine sur les rentes et il n'y a pas non plus de bien grandes différences à relever sur les valeurs de crédit : le 3 0/0 à 78.72 1/2, l'amortissable à 80.30, le 4 1/2 à 108.60. L'Italien reste demandé à 97.75. On cote 3.185 la Banque de France.

Le Crédit Foncier maintient sa ferme tenue à 1,305 fr.

Les Obligations Foncières et Communales des différents emprunts conservent l'avance acquise. Les Communales 3 0/0 nouvelles font 443.75.

La Banque d'Escompte de Paris est très-ferme aux environs de 522.50.

La mise au porteur de ses nouvelles actions est de nature à faciliter leurs négociations et à donner un certain entrain à la spéculation. On sait, d'autre part, que les valeurs italiennes dont cette Société a garni son portefeuille, ont acquis une plus-value importante et que l'exercice courant retirera, de ce chef seulement, des profits marqués.

La Banque de Paris s'inscrit à 720 fr., la Société Générale à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 670.

Le Suez, dont la recette n'est que de 60,000 fr. pour hier, varie de 1,905 à 1,907.50.

La Banque Ottomane fait 596.25, la Turc est à 8.52 1/2, l'Égypte à 318.75.

Les Méridionaux sont fermes à 670. La spéculation paraît attendre le vote des conventions de chemins de fer pour faire une nouvelle campagne sur cette valeur. Nous ne croyons pas que cela soit nécessaire. Avec son revenu seul, l'action des Méridionaux italiens vaut de 725 à 740 fr.

Peu de changement à signaler sur les cours des actions des grandes Compagnies de chemins de fer : le Nord à 1,632.50, le Lyon à 1,232.50, l'Orléans à 1,315, le Midi à 1,165, l'Est à 765, l'Ouest à 828.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. BURY

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* du 27 novembre :

« Ainsi que nos lecteurs ont pu le voir dans le relevé des votes de nos députés, relativement au projet de résolution Clémenceau, le nom du député de Saumur se trouve mêlé à ceux des membres de la droite.

« Nous ne nous préoccupons pas des votes de MM. de Soland, de Terves, de Maillet et de La Bourdonnaye. Ces messieurs sont dans leur rôle en bataillant de leur mieux pour le retour de la monarchie, sans se soucier, le plus souvent, des questions où le simple patriotisme est en jeu.

« Mais nous ne pensons pas que les électeurs républicains aient envoyé M. Bury à la Chambre dans les mêmes conditions, et nous éprouvons quelque surprise à voir, depuis un certain temps, M. Bury joindre systématiquement sa voix à celles des réactionnaires et des intransigeants coalisés.

« Il nous plaît de dire tout haut ce que les républicains sérieux de Maine-et-Loire peuvent se dire tout bas : M. Bury fait une pauvre besogne.

Mais le Potard n'était pas chez lui. Il était parti dès le matin, pour chasser, car les Carrou, père et fils, étaient d'intrépides braconniers.

Rouget ne fut pas troublé un seul instant à cette nouvelle. Il savait bien où il trouverait Eugène, dont il connaissait naguère tous les postes préférés.

Il s'engagea donc dans la forêt, et il n'avait pas fait dix minutes de marche, qu'il entendit un coup de fusil vers le sud.

— C'est bien, se dit-il; je reconnais le fusil d'Eugène. Il est dans les bois, à la Grande-Souche.

La Grande-Souche était une petite clairière pleine d'ajoncs, ainsi appelée parce qu'à cette époque une vieille souche de chêne s'élevait au milieu.

Eugène était là, en effet, caché derrière la souche et giclant les lapins. Depuis cinq heures du matin, il n'en avait vu que six ou sept, avait tiré trois fois et avait chaque fois manqué son coup. Eugène n'était pas un adroit chasseur, mais il ne se décourageait pas.

Rouget, sans prévenir son ami, se glissa dans une haie à vingt pas de la souche morte, et attendit.

Il voulait jouer un tour au Potard.

Un quart d'heure après, un lièvre vint en trotinant presque au bord de la clairière. Eugène l'aperçut et se mit en garde. Le lièvre s'amusa pendant quelques minutes à batifoler autour des ajoncs,

« Ce n'est pas dans un département comme le nôtre, où le parti républicain lutte chaque jour contre une réaction ardente et puissamment organisée, qu'il convient de faire de la politique de casse-cou, de pousser à l'instabilité ministérielle et de se joindre, dans toutes les occasions, aux intransigeants alliés aux monarchistes.

« Certes, si M. Bury ambitionnait un portefeuille dans un cabinet Freycinet, ses votes pourraient comporter une explication — à défaut d'excuse... Mais la modestie bien connue de l'honorable député de Saumur ne nous permet pas d'admettre cette circonstance atténuante.

« L'heure s'approche où le scrutin de liste sera appliqué aux élections législatives. M. Bury nous permettra de lui rappeler que la démocratie de Maine-et-Loire a besoin de toutes ses forces, unies et disciplinées, pour faire face aux ennemis de la République. »

Papa Bury aura voté ainsi point méchamment, par pure distraction; il n'aura pas compris le signal, voilà tout. Quoi qu'il en soit, il pourrait lui en cuire. Cette attaque du *Patriote* est un premier avertissement bien significatif. Le parti n'est pas content de ce député qui a un rôle si nul à la Chambre, et représente d'une façon si peu brillante l'arrondissement le plus républicain de Maine-et-Loire.

Hélas! papa Bury, vous êtes toujours resté au-dessous de ce qu'on avait espéré de vous. Nous craignons fort que les vôtres ne vous suscitent un concurrent, et... dame! si la déveine se met à votre suite, gare! vous pourriez disparaître de la scène politique, tomber dans le troisième dessous, d'où vous ne vous relèveriez plus jamais.

Nous en avons froid pour vous.

Vendredi, le *Patriote* est revenu encore à la charge contre notre député. Décidément ce pauvre M. Bury est lâché par la presse opportuniste. Les électeurs suivront le mouvement.

Sous le titre : « CE PAUVRE M. BURY », le *Journal de Maine-et-Loire* dit, de son côté :

« Décidément il ne fait pas bon mettre en pratique la politique si bien prêchée en théorie par le *Patriote*. Ce pauvre M. Bury, député républicain de Saumur, vient de l'apprendre à ses dépens.

« Le 12 novembre, le *Patriote* publiait en tête de ses colonnes les lignes suivantes :

« L'attitude de M. Jules Ferry en face de la commission du Tonkin ne peut être que sévèrement jugée par l'opinion publique. »

« Si vous n'avez pas le courage de marcher résolument dans l'une des deux voies qui se présentent ouvertes, allez-vous en et laissez la place libre. »

« Une séance publique a lieu à la Chambre, où se dévoilait cette mauvaise attitude et les mensonges de M. Ferry, relativement

puis il fit quelques pas vers le chasseur.

Le Potard tremblait que l'animal n'eût l'idée de rentrer sous bois. Il tira trop tôt. Le lièvre fut blessé, mais très-légalement, et s'enfuit par un petit sentier qui l'amena du côté de Louis.

Le Potard tira son second coup, mais l'animal était trop loin. La détonation ne fit que l'effrayer et augmenter la vitesse de sa course. Encore une seconde, et le lièvre allait disparaître dans la forêt.

Tout à coup, une nouvelle détonation retentit. Le Potard, effrayé, laissa tomber son arme et se cacha derrière la souche, mais il eut le temps de voir le lièvre faire en l'air un bond prodigieux et retomber mort.

C'était un coup de maître. La fumée de la poudre s'élevait d'un buisson placé à plus de soixante pas.

— Qu'est-ce que cela veut dire? se disait le Potard. Qui est-ce qui est venu tuer mon gibier et s'emparer de mon affût? Quel est l'adroit chasseur qui a fait ce beau coup?

Le chasseur inconnu ne pouvait être un garde, car la chasse était défendue à cette époque; ce n'était pas non plus un propriétaire, puisqu'on ne voyait pas de chiens. L'homme qui tirait ainsi d'une haie ne pouvait être qu'un braconnier, mais Eugène n'en connaissait aucun qui eût assez d'adresse pour tuer un lièvre dans ces conditions.

— Ah! si Rouget chassait encore, pensait-il, je saurais à quoi m'en tenir. Mais depuis son mariage,

aux affaires de Chine. M. Bury croit devoir voter contre M. Ferry pour le forcer à s'en aller et à laisser la place libre. En cela il suivait purement et simplement la politique du *Patriote*. Eh bien, dans son numéro du 26 novembre, le *Patriote* accable le malheureux député opportuniste :

« Il nous plaît de dire tout haut ce que les républicains sérieux de Maine-et-Loire peuvent se dire tout bas : M. Bury fait une pauvre besogne. »

« Pauvre M. Bury! Pauvre M. Bury! »

Hier est revenue, à l'audience de la justice de paix, l'affaire de M. Meyer contre plusieurs membres de l'Harmonie Saumuroise. Après la plaidoirie de M. de la Vèze, M. le juge de paix a de nouveau renvoyé à huitaine le prononcé du jugement.

LA CLASSE 1883.

Les jeunes soldats de la classe de 1883, les ajournés des classes de 1882 et de 1884 reconnus propres au service et les jeunes gens des mêmes classes dont les sursis sont expirés, seront convoqués au chef-lieu de la subdivision de région le jour fixé pour leur appel et indiqué dans un des derniers numéros. La revue de départ sera passée le même jour; ils seront ensuite dirigés sur leurs corps par les voies rapides.

Les hommes de la 2^e portion rejoindront directement le dépôt de leur régiment s'il est stationné dans l'étendue de la subdivision.

Les conscrits qui désirent savoir s'ils seront appelés le 8 ou le 12 n'ont qu'à s'adresser au bureau de recrutement ressortissant à leur région.

LA LOI SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

La Cour de cassation, par arrêt du 14 novembre dernier, vient de décider que le défaut, par un père de famille, d'avoir déclaré au maire comment il faisait élever son enfant, ne constituait pas une contravention que la commission scolaire pût punir. Mais elle a, dans le même arrêt, interprété la loi du 28 mars 1882 en ce sens que, dans le cas où un enfant a été absent de l'école plus d'une demi-journée, à quatre reprises différentes, le père peut être cité devant la commission scolaire, même avant l'expiration du mois.

Enfin un autre arrêt, rendu à la même date, porte qu'une commission scolaire ne peut faire afficher le nom du père de famille qu'elle a cité pour la première fois et qui a obtempéré à son invitation.

LE NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL.

Par décret du Président de la République, M. Henri Roland, homme de lettres, demeurant à Paris, est nommé receveur municipal à Saumur, en remplacement de M. Pineau, démissionnaire.

À cette occasion, l'*Union de l'Ouest* publie les lignes suivantes :

je crois que le pauvre garçon n'a pas touché à son fusil! Mariez-vous donc, pour être ainsi muselé! On ne m'y prendra pas de sitôt. Je veux rester libre...

Il en était là de son monologue, lorsqu'il vit un petit homme qui sortait à reculons du buisson, se dirigeait vers le lièvre, et le mettait sous sa blouse.

— Ah! c'est bien un braconnier, dit le Potard. Donc, c'est un ami. Mais qui diable?... Se retournera-t-il que je voie sa figure! Il doit cependant savoir que je suis là puisque j'ai tiré avant lui.

Rouget se faisait un jeu d'intriguer Eugène. Cependant, à la fin, et sans se retourner, il cria : — Eugène Carrou, tu as blessé le lièvre à la tête. La moitié t'appartient.

— Saperlotte! dit tout bas Eugène, c'est la voix de Louis. Serait-ce lui?...

Et il courut. Les deux amis se reconnurent et se serrèrent les mains en riant.

— Tu as eu peur de moi, dit Rouget. Tu m'as pris pour un garde.

— Non, répondit le Potard. Les gardes ne tirent pas sur les lièvres, du moins en plein jour. Je t'ai pris pour un voleur.

— Un voleur! comment cela?

— Sans doute, j'ai cru que tu me volais mon affût habituel et mon gibier.

— Ah! c'est joli. Ton affût... ton gibier!... Ton affût est à M. X... et ton gibier n'est guère à toi,

« Nous lisons dans le *Patriote* que M. Henri Roland, « homme de lettres, demeurant à Paris, » est nommé receveur municipal spécial (sic) à Saumur.

« Est-ce parce qu'il est « homme de lettres », ou parce qu'il « demeure à Paris », que M. Henri Roland est nommé, à Saumur, receveur municipal spécial? On ne le dit pas. Mais le *Patriote* dit que M. Henri Roland « est le frère de M. Ernest Roland, conseiller municipal et directeur du journal républicain le *Courrier de Saumur* », et que « cette nomination sera favorablement accueillie par tous les républicains de Saumur ».

« Alors, tout s'explique, en dépit des invraisemblances. »

C'est encore un républicain de casé.

Parmi les divers candidats sur les rangs, quelques-uns paraissaient avoir plus de droits. M. Perreaux, secrétaire de la Meirie de Saumur, né dans notre ville, ancien employé de la Recette particulière, semblait à tous naturellement désigné au choix de l'autorité.

M. Salmon, sous-préfet de Montmorillon (Vienne), aurait donné sa démission.

M. Couleaux, maire d'Usson, grand-père de M. Salmon, aurait également donné la sienne.

Le *Journal de l'Ouest* croit savoir que ces deux démissions sont motivées par les difficultés survenues entre M. Cleiftie, préfet de la Vienne, et M. Salmon.

D'après ces symptômes, on voit que ça ne va pas comme sur des roulettes dans le monde républicain. Nous en verrons bien d'autres avant peu.

La *Petite France* annonce que M. le préfet de la Vienne fait, en ce moment, de pressantes démarches pour quitter l'administration et entrer dans les finances.

Bonne précaution!

LES ASSASSINS D'AUPRINCE.

Les commentaires vont leur train sur les deux meurtriers d'Auprince, le frère du messager de Bléré.

Comme nous l'avons déjà dit, les deux coupables sont entre les mains de la justice. Ils ont été arrêtés en Algérie et écroués à la prison de Constantine.

Au moment où ils assassinèrent le malheureux Auprince, les deux coupables n'avaient pas 20 ans, paraît-il. Ils n'avaient pas encore subi la circonscription.

Après leur tirage au sort, ils entrèrent dans la marine. Après un acte d'indiscipline, paraît-il, ils furent condamnés l'un à 5 ans, l'autre à 10 ans de travaux publics.

Pour échapper aux sévérités des lois militaires, et dans l'espérance qu'une condamnation civile aux travaux forcés serait moins rigoureuse, ils seraient entrés dans la voie des aveux.

Ils vont être amenés à la prison de Tours, où ils arriveront dans une quinzaine de jours.

Si les renseignements qui nous sont don-

puisque tu le manques.

— Tu as fait là un beau coup, dit Potard, en pensant à la distance qui séparait Rouget du lièvre, à la vitesse de l'animal et à la position gênée du tireur dans le buisson.

— Oui, dit Rouget, je vois que je me souviens encore de mon ancien métier.

— Tu vas donc le reprendre?

— J'y songe.

— Oh! alors, nous chasserons ensemble; tu le sais, je n'ai de goût que pour cela. Si je tirais mieux, je passerais ma vie en forêt.

— Je tirerai pour toi.

— C'est cela. Je tuerai un ou deux lapins quand tu en tueras dix, et nous ferons du commerce ensemble.

— Mais les gardes et les gendarmes?

— As-tu des scrupules, Rouget? Tu sais bien que tous les amis font comme nous, et depuis quelque temps les gardes se relâchent.

— C'est ce que m'a dit Julien.

— Julien? défie-toi de lui, Rouget, il ne t'aime pas!

— C'est peut-être sa femme qui ne m'aime pas et qui m'en veut. Mais lui, je ne crois pas.

— Tu as peut-être raison.

— Après tout, cela ne me regarde pas. Je porte le lièvre; remettons-nous à l'affût.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

nés sont exacts, les deux assassins venoient de Châteaurox où ils étaient ouvriers avant l'exécution de leur criminel attentat.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LE SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE DE VIERZON.

Montrez-vous radical, cela vous servira de tout; on ne demandera ni qui vous êtes, ni d'où vous venez ». La vérité de cet axiome vient d'être démontrée une fois de plus à Vierzon. Le secrétariat de la mairie de cette ville importante du Cher avait été donné à un farouche républicain auquel on n'avait demandé aucun autre certificat. Qui était-il? D'où venait-il? Peu importait, il avait montré patte rouge, cela devait suffire. Mais voilà qu'en dehors de la municipalité, quelques habitants du pays, plus curieux, voulurent se renseigner sur les antécédents de ce M. Eppling, dont le nom exotique sonnait mal à leurs oreilles. Ils écrivirent dans la ville qu'il habitait antérieurement et acquirent bientôt la preuve que le secrétaire de la mairie de Vierzon était bel et bien un Prussien authentique. M. Eppling, mis au pied du mur, vient de donner sa démission. Cela n'empêche pas que, depuis six ans, non-seulement ce Prussien a pu prendre connaissance de tous les documents officiels, mais il a voté comme s'il était Français. Il y a là une usurpation de droit qui permettrait au parquet d'intervenir, si M. Eppling n'était pas républicain; mais M. Eppling est républicain, et ses protecteurs sont des personnages de la République... On se bornera à accepter sa démission.

On lit dans le *Conservateur de la Vendée*:

« Le temps est froid, le travail manque, les pauvres, qui n'ont pas d'ouvrage, demandent aux riches qui, n'étant pas payés par leurs fermiers, n'ont pas d'argent. » Cependant les bienheureux républicains nous disaient qu'avec leur système le pain serait à bon marché, l'ouvrage commun et chèrement rétribué, le laboureur heureux, l'ouvrier heureux, le propriétaire heureux! C'est tout le contraire qui arrive.

« O bienheureux républicains, gens à courte vue, à idées étroites, à la bosse de l'égoïsme largement développée, nourrissez donc les dupes que vous avez faites. On vous a donné des suffrages, se fiant à vos promesses, donnez donc le travail, le pain, la prospérité que vous leur avez promis! »

UN BON EXEMPLE A SUIVRE

Puisque MM. les instituteurs ne veulent plus, ou ne peuvent plus faire apprendre le catéchisme aux enfants qui suivent leurs classes, il faut bien s'ingénier pour trouver un moyen de les remplacer.

Or, voici ce qui se fait à (Nort) Loire-Inférieure :

À 7 heures 1/2, tous les matins, les enfants arrivent des quatre coins de la commune, se rendent dans une maison, prêtée gratuitement pour cet usage, et sous la présidence d'un excellent homme qui veut bien les gar-

der, étudier leur catéchisme pendant une demi-heure. — Le premier quart d'heure est consacré à apprendre la lecture du catéchisme, et pendant le second quart d'heure les chefs de bancs font réciter la leçon apprise par leurs camarades. — À 8 heures, tout ce petit monde se rend en classe.

Le rouage, comme on le voit, est très-simple, aussi la chose fonctionne à merveille. On avait espéré, un moment, que MM. les instituteurs reprendraient l'enseignement du catéchisme, comme ils le faisaient autrefois, et comme d'autres le font encore. — Mais après avoir mûrement réfléchi, ils ont déclaré qu'ils ne le pouvaient pas.

C'est alors que M. Coinquet, maire de Nort, avec l'assentiment de son Conseil municipal, a organisé lui-même le mode d'enseignement que nous venons de décrire.

Les pères de famille sont enchantés et témoignent hautement leur reconnaissance à M. le maire. Eh bien, ce qui se fait à Nort peut bien se faire ailleurs, et MM. les curés seraient parfois tirés d'un grand embarras.

LA NOUVELLE COIFFURE DES DAMES.

La coiffure à la chien, les bandeaux plats, les frisons ont passé de mode. Voici la coiffure qui sera adoptée cette année par toutes nos élégantes :

Sur le devant, bandeaux ondulés relevés de chaque côté sur les tempes. Sur le front, petites boucles très-légères, dites *neige*, retombant légèrement. On ne voit plus la raie, qui est entièrement dissimulée par ces boucles.

Par derrière, les cheveux complètement relevés, dégageant la nuque, sont toujours à la mode; mais, comme nouveauté, on commence à ajouter des petites « anglaises », ce qui laisse à penser que cet hiver, pour les grands bals, on portera des cheveux tombant dans le dos.

Les personnes jeunes préfèrent ne plus rien mettre dans leurs cheveux, ni plumes, ni fleurs, même en toilette d'apparat. Les diamants seuls, tels que croissants, étoiles, peignes ou branches de fleurs, seront toujours bien portés.

LES CHEMINS DE FER.

A un moment où tout le monde voyage, la vitesse des trains est vraiment un sujet actuel. Nous pensons donc qu'on lira avec intérêt les détails suivants que donne le *Journal des Débats*, d'après une revue anglaise, sur les trains express en Angleterre :

« D'abord, qu'est-ce qu'on entend en Angleterre par *train express*? C'est un train dont la vitesse moyenne, y compris les arrêts, n'est pas inférieure à 64 kilomètres à l'heure, sauf les cas exceptionnels, où par suite de longues stations, d'embranchements fréquents et de grande inclinaison de la voie, la vitesse se tient un peu au-dessous de cette limite.

» A ce compte, nous n'aurions guère de vrais trains express en France, et il suffirait

de dépouiller l'indicateur des chemins de fer pour s'en convaincre.

» En Angleterre, il y a quatorze compagnies qui mettent en marche journallement trois cent treize trains-express répondant à cette définition. Il ne s'agit pas de savoir si, exceptionnellement, tel ou tel train français marche à une vitesse égale ou supérieure à tel autre train anglais. Il est évident, en présence de ces chiffres, que, quoi que puissent dire les ingénieurs français pour se défendre de rester en arrière, nous n'avons rien de comparable et nous marchons généralement moins vite en France qu'en Angleterre.

» Parmi ces 313 trains, il n'y en a pas moins de 52 entre Manchester et Liverpool et 48 entre Manchester, Liverpool et Londres.

» Le South Eastern, qui dessert Douvres, a 9 express pour le service international avec la France et 3 autres pour le reste de son réseau. Comme le service de Londres à Douvres se fait pour ainsi dire sans arrêt, la vitesse moyenne est de 66 kilomètres et la vitesse de marche est de 67 kilomètres; 6 express du North Western marchent moyennement à 75 kilomètres; 7 express du Midland marchent moyennement à 72 kilomètres 5.

» Si on compare le train de Londres à Aberdeen au train de Paris à Marseille, par exemple, on trouve des résultats analogues: le train anglais parcourt 870 kilomètres en 14 heures 50 minutes, avec 15 arrêts qui absorbent 144 minutes, tandis que le train français parcourt 880 kilomètres en 14 heures 52 minutes, avec 8 arrêts qui n'absorbent que 82 minutes.

» L'introduction des véritables trains express en France ne date que du voyage de M. Solacroup en Angleterre, et c'est alors que fut organisé le *rapide* de Bordeaux, celui de nos trains qui a incontestablement la plus grande vitesse et qui marche à raison de 70 kilomètres à l'heure.

» Comme conclusion, nous sommes donc généralement moins rapidement et moins fréquemment desservis en France qu'en Angleterre. Il est juste d'ajouter que, les déplacements étant moins fréquents dans notre pays, une aussi grande abondance de moyens rapides de transports diminuerait le revenu de nos chemins de fer; c'est là un autre point de vue important de la question.

Nous recommandons le *Sagou de l'Inde*, qu'on trouve à L'ÉPICERIE CENTRALE, comme le meilleur des potages; délicat, savoureux, de digestion facile, est mis à la portée de tous par la modicité de son prix, 0,60 c. le paquet de 500 grammes pour 30 potages.

Grand-Théâtre d'Angers.

Samedi 29 novembre. — *LAKMÉ* et le *Maître de chapelle*.
Dimanche 30. — *La FAVORITE*.
Mardi 2 décembre. — *Les PATTES de MOUCHE*.
Judi 4. — *LAKMÉ*.
Vendredi 5. — *La FLAMBOYANTE*.

Samedi 6. — *Le PETIT DUC*.
Dimanche 7. — *LAKMÉ*.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 30 novembre. — *DON CÉSAR* de BAZAN, drame en cinq actes, et *La COSAQUE*, comédie-opérette en 3 actes.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 30 novembre. — *Salle du Cirque, à 1 h. 1/2*

Première audition de

LUTÈCE

SYMPHONIE DRAMATIQUE EN 3 PARTIES

Paroles et Musique de AUGUSTA HOLMÈS.

Lundi 1^{er} décembre. — *Salle du Cirque, à 8 h. soir.*

Seconde audition de

LUTÈCE

AVEC UN PROGRAMME ENTièrement NOUVEAU.

Soprano... M^{me} DUVIVIER, de l'Opéra.
Récitant... M^{me} BARTHÉLEMY, de l'Opéon.
Baryton... M. AUGUEZ, de l'Opéra.
Ténor... M. GRANDVILLE, de l'Association Artistique d'Angers.

Chœurs du Théâtre, de la Société Sainte-Cécile, Enfants des Écoles communales.
Orchestre et Chœurs : 150 Exécuteurs.

Théâtre de Saumur

Représentations Artistiques & Littéraires de France & de l'Étranger sous la direction artistique de

M^{me} Méc, de l'Odéon. — A. Delétraz, directeur-administrateur.

Lundi 1^{er} décembre 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE De l'immense succès actuel de la Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} WILSON, de la Porte-Saint-Martin. — M. P. ESQUIER, du Gymnase. — M. HOWEY, du Vaudeville. — M^{me} HAYMANN, du Gymnase. — M. GUIMIER, de la Gaîté. — M^{lle} ANDRIEUX, du Gymnase. — M^{me} JENNY ROSE, de la Gaîté. — M^{me} LENFANT, de l'Ambigu. — M. DEGRANGE, du Vaudeville. — M. SYLVAIN, de l'Odéon. — M. CHEVALIER, de la Gaîté.

Les PATTES de MOUCHE

Comédie en 3 actes (en prose), de V. SARDOU, de l'Académie française.

Distribution :

Prosper Bloch	MM. P. Esquier.
Vanhove	Howey.
Busonnier	Sylvain.
Thirion	Guimier.
Paul	Degrange.
Baptiste	Chevalier.
Henri	Duclos.
Suzanne	M ^{me} Wilson.
Colomba	Haymann.
Clarisse	Jenny Rose.
Marthe	Andrieux.
Solange	Lenfant.

On commencera par :

GRINGOIRE

Pièce en 1 acte (en prose), de M. Th. de Banville.

Distribution :

Gringoire	MM. Howey.
Louis XI	Sylvain.
Simon Fourniez	Guimier.
Olivier-le-Daim	Chevalier.
Loys	M ^{me} Wilson.
Nicole	Haymann.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

Le laquais, tournant bride majestueusement, marcha d'un pas de sentinelle vers d'interminables corridors décarrelés, froids et sonores comme des églises désertes. À sa suite, dans son ombre, je les déblai, après quoi nous traversâmes une série de pièces meublées d'antiques fauteuils de velours jaune, marron, bleu, vert, et de lits à colonnes enveloppés d'immenses rideaux à ramages, où cinq hommes se fussent couchés, casque en tête, vêtus de leur armure, la lance au poing, comme on en représente dans les vieilles images d'Épinal clouées aux murs des chaumières.

Ces pièces traversées, le laquais s'arrêta devant une draperie de la couleur et de l'étoffe qui garnissaient les grands lits. Votre nom? s'il vous plaît, me redemanda-t-il. Je le lui redonnai. Il l'épela syllabe à syllabe, et l'ayant bien retenu, correctement répété, il souleva la draperie, me fit passer et cria d'une voix à réveiller les morts: Monsieur Louis de Kerrilis! puis, laissant retomber la draperie, il ne s'inquiéta plus de moi, qu'il avait introduit dans une salle entourée d'armoires vitrées pleines de li-

vres reliés tous semblables, où sir Rimsell, étendu sur une chaise longue, le pied emmailotté de flanelle, se chauffait à la flamme d'un brasier de charbon de terre allumé dans une cheminée qui prenait presque toute la largeur d'un des murs de la salle. Sir Rimsell pouvait avoir une soixantaine d'années. Ses cheveux étaient gris, ses traits durs. Il avait le cou court des tempéraments sanguins et apoplectiques. Bien qu'âgé, il me parut vigoureux, encore vert. Ses sourcils contractés, son front soucieux et les plis accusés de la bouche dénotaient une humeur irritabilité à l'excès.

Je le saluai. Sir Rimsell, sans remarquer ma présence et mon salut, cria coléusement en français: — Simpson! Simpson!

— Sir? fit respectueusement le laquais, se présentant aussi humble au maître qu'il était fier loin de lui.

— Coquin! as-tu juré de casser les carreaux de vitres, que tu annonces les gens sur ce ton de trompe de chasse! Je hais les cris... Dorénavant adoucis tes notes musicales. Sinon, morduie, ma canne voltigera sur tes épaules... Ne sors pas... avance ici... Dirige les yeux là... oui là, sur ce secrétaire... promène-les sur le marbre, tu y es... maintenant du marbre va au guéridon, et du guéridon à la tablette de la cheminée.

Le laquais promena docilement les yeux de l'une à l'autre place qu'on lui indiquait.

— Drôle, qu'y vois-tu? s'écria sir Rimsell, les siens braqués sur lui comme des pistolets prêts à faire feu.

— Rien, sir.

— Rien!

— Non vraiment, rien du tout, protesta le laquais.

Sir Rimsell s'agitait, il allait s'élançant haut la canne, une douleur de goutte le mordit, il grimaca horriblement, et se renversant sur sa chaise, il ne put que s'écrier :

— Rien, il ne voit rien! il est aveugle!... Tu ne l'étais pourtant pas hier, quand tu recomptais les guinées de tes gages! aujourd'hui qu'il n'y a qu'à servir ton maître, tu te feras de l'être. Mes yeux de soixante-trois ans distinguent d'ici, sans microscope ni loupe, ce que distinguent les tiens très-certainement : des milliers de points grisâtres souillant la surface polie de mes meubles.

— Voulez-vous dire par là de la poussière?

— Le vulgaire ignorant la qualifie ainsi. Simpson, qu'est-ce que la poussière?

— Les milliers de points grisâtres qui souillent la surface polie de vos meubles, sir, récita le laquais impassible.

— La poussière, du latin *pulvis*, est une poudre composée de débris de terre, d'insectes microscopiques, de molécules intégrantes, d'infusoires impalpables, de pollen et de semences fécondantes et

infécondantes, aspirés par l'air, transportés par les vents d'un lieu à l'autre et qui, dans leurs courses aériennes, s'abattent à terre et pénètrent dans nos maisons. Nous respirons et nous absorbons des milliers d'atomes à la minute, sans nous en apercevoir, sans que notre santé en soit altérée. Ce n'est donc pas par crainte d'empoisonnement que je hais la poussière... je la hais parce qu'elle ternit mes meubles, qu'elle est une malpropreté et qu'elle me salirait les habits et les mains, si je la frôlais. Simpson, essayez; enlevez-la, que je n'en revoie plus.

Le laquais essuya et enleva les points grisâtres avec un foulard de poche.

— Doucement, Simpson, doucement, la poussière tourbillonne; écoutez Pythagore.

— Que dit-il? fit Simpson, le foulard en arrêt.

— Ne fais pas de poussière sur la route de la vie.

— Ce gentleman a-t-il pratiqué son précepte, sir?

— Pratique-le, coquin, et sors sur-le-champ. Simpson, accoutumé aux boutades de son maître, sortit, la lèvre un brin plissée, mais imperturbable.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

TOURNÉE COMMERCIALE DES GRANDS MAGASINS GÉNÉRAUX

DES NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET DE PARIS

Installation provisoire, RUE D'ORLÉANS, salle des Ventes Publiques

SAUMUR

Nous croyons devoir annoncer au public, qu'en raison de son importance, notre Maison vient d'être chargée, par une réunion d'INDUSTRIELS FRANÇAIS, de l'écoulement d'une grande partie de leurs produits.

En conséquence, à partir de ce jour, il sera fait une vente au détail et à l'amiable, SOUS LA SURVEILLANCE DE M. GAZAVE, administrateur-délégué; afin d'éviter toute confusion, les NOUVEAUX PRIX DE VENTE seront marqués à l'encre rouge.

NOUS DONNONS CI-DESSOUS UN APERÇU DE QUELQUES PRIX DE FABRIQUE :

VALEUR	VENDU	VALEUR	VENDU	VALEUR	VENDU	VALEUR	VENDU				
Mouchoir ourlet, à vignette.....	» f. 25	» f. 05	Méridos noir, pur laine, grande larg.	2 f. 25	1 f. 45	Roubaix pur laine, grande largeur...	2 f. 25	1 f. 45	Lampas broché, largeur 1 metre 30.	3 f. 50	1 f. 75
Mouchoir — initiales brodées...	» 40	» 10	Cachemire — — —	2 50	1 75	Velours ciselé, toutes nuances.....	4 50	2 95	Tapis de table broché.....	3 15	1 95
Serviette de toilette, nid d'abeille...	» 40	» 10	Flanelle pure laine, décatie.....	1 50	» 95	Flanelle de Mouy, grande largeur...	4 75	2 75	Couverture blanche, tricot.....	6 50	3 90
Torchon essuie-main, fil... le mètre	» 45	» 20	Flanelle — — — — — — — — —	2 25	1 45	Bandes fourrures, garnit. de vêtém...	» 80	» 35	Couvrepiéd, piqué-ouaté.....	8 50	4 90
Calicot Shirting, sans apprêt —	» 45	» 25	Flanelle — — — — — — — — —	2 50	1 45	Manchons pour enfants.....	2 75	1 45	Manchons Zibelinette, grande pers...	3 50	2 95
Mousseline brodée, p. rideaux —	» 35	» 15	Drap Melton, largeur 130.....	4 75	2 90	Manchons Castor des Indes.....	3 50	1 95	Tapis, passage escalier.....	» 90	» 45
Guipure Franç. p. rideaux. —	» 50	» 25	Drap pur laine, façonné.....	12	6 90	Manchons Marmotte.....	8 50	4 90	Moquette tapis, largeur 68 cent....	3 50	1 75
Nappes fil, encadrées.....	2 50	1 65	Drap, pour complet, homme.....	8 50	4 90	Pelerine Zibelinette.....	25	» 12	Carpette feutre, long. 2.20 larg. 1.80	12	» 5 90
Toile fil, pour chemises, 80 cent....	» 85	» 55	Drap pur laine, cheviotte.....	7 50	3 90	Pelerine Castor des Indes.....	40	» 19	Carpette moquette, long. 2 larg. 1.40	22	» 12 95
Toile fil, pour drap de lit, le mètre..	1 10	» 70	Gros grain, tout soie.....	4 75	2 25	Boas, assortis à toute parure.....	Prix assortis	» 55	Couvertures voyage, double face....	19	» 9 75
Toile fil, sans cout., p. drap de maître	3 50	2 45	Satin de Lyon, extra.....	5 50	2 90	Chancellières, bordure renard.....	9 50	5 90	Carpette moquette, 2 mètre sur 3...	55	» 39
Œil de perdrix, pour linge.....	» 95	» 55	Brocart double, face tout soie.....	9 50	5 90	Descente de lit, chèvre du Liban....	35	» 19	Tapis arabe, authentique.....	80	» 35
Service de table, 12 couverts, extra..	30	» 17	Fantaisie nouveauté, pour robes....	» 50	» 25	Croisé cachemire, pour tentures...	» 75	» 35	Tapis Daghestan.....	220 fr.	130 fr.
Méridos noir, pur laine.....	1 75	1 10	Fantaisie écossaise, grande largeur..	1 50	» 95				Couvertures fourrures, p. voitures..	70	» 49

Lundi prochain, arrivage d'un wagon complet de marchandises de toute nature.

Nous engageons les amateurs et connaisseurs à visiter notre splendide choix de tapis Arabes et d'Orient.

RÈGLEMENT DE LA VENTE :

La vente aux marchands a lieu de 8 à 9 heures du matin; les magasins sont fermés de midi à 1 heure.

NOTA. — Toute personne qui en fera la demande à la caisse, recevra un Bon pour être donné aux pauvres, contre lequel il leur sera distribué un objet nécessaire à leur toilette.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable
Le jeudi 18 novembre 1884, à midi.
En l'étude dudit M^e PINAULT
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue des Boires,
Avec cour, jardin et servitudes, appartenant à M^{me} veuve GENDRON.
Jouissance de suite.
On pourra traiter avant l'adjudication S'adresser audit M^e PINAULT.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
DEUX MAISONS
Sises à Saumur,
L'une, rue Beaurepaire, n° 14, avec étages; l'autre, rue de la Marmaillette, n° 19, avec remise, écurie, cour et jardin.
Grandes facilités de paiements.
S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (879)

A VENDRE

BEAU JARDIN
Maisonnette et onze ares
Enclos de murs,
Rue de l'Abattoir,
Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.
ON DEMANDE à emprunter, sur première hypothèque, une somme de 33,000 francs à 4 0/0.
S'adresser à M^e TESSIER, notaire à Doué. (893)

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le dimanche 30 novembre 1884, à 1 heure après midi
A Saumur, rue Notre-Dame, n° 41, Au domicile de M^{me} veuve JACOB,
DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS
Ci-après désignés.

Il sera vendu :
Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, grande cage à perroquet;
Commode bois de rose en marqueterie, style Louis XVI, armoire en noyer, chaises en noyer, tables rondes en noyer, table de nuit et buffet à deux corps;
Bois de lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, torchons, couvrepiéd et rideaux;
Un beau tour bien monté et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, (904) Ch. MILLION.

Étude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de faillite.
A la requête de M. Ludovic Proust, syndic de la faillite du sieur Jules Cléa, marchand de nouveautés à Doué-la-Fontaine,
Il sera procédé, par le ministère dudit M^e BOURASSEAU, le lundi 1^{er} décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de marchandises de haute nouveauté, draperies, soieries, lainages, cotonnades, couvertures, meubles, literie et autres objets.
On paiera comptant, plus 6 0/0.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Nouvellement construite
Située à Montreuil-Bellay, près du Château de cette ville et de la charmante rivière du Thouet;
Et comprenant :
Un salon de compagnie, une salle à manger à la russe, cuisine, décharge; au premier étage, plusieurs chambres à coucher, serre, buanderie, bûcher, remise, caves, et un vaste jardin en amphithéâtre, parfaitement planté.
Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. RENOU, ancien notaire, rue de Bordeaux, à Saumur, soit à M^e HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

ON DEMANDE À ÉCHANGER

BEL HOTEL PARTICULIER (loué) à Paris, près parc Monceau, et CHATEAU en Seine-et-Oise, 1 heure de Paris, valeur 520,000 fr., contre DOMAINE RURAL en Anjou, d'une valeur de 300,000 francs environ.
Il est dû au Crédit Foncier 125,000 francs, remboursables dans 35 ans, intérêts à 80 0/0.
Pour renseignements, s'adresser au notaire. (913)

A VENDRE

A L'AMIABLE
UNE MAISON
Au hameau de Rion, près Saumur,
Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil,
Le dimanche 30 novembre 1884, à 1 heure du soir
MAISON BOURGEOISE
A la Villatte, faubourg de Bourgueil,
Comprenant : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, greniers, cellier, vastes communs, cour et jardin clos de murs.
Convient à toute espèce de commerce, comme à un rantier.
Pour traiter, avant l'adjudication, s'adresser : à M. Paul GIRARDEAU, courtier en vins à Bourgueil, à M^e FLEURIAU et audit M^e GIRAULT, tous les deux notaires à Bourgueil.

A VENDRE

Avec garantie,
DEUX GRANDS CARROSSIERS
Anglais, six ans.
S'adresser 40, rue de la Fidélité.

A CÉDER

Pour cause de décès,
UNE MAISON DE VINS
Eaux-de-vie, Liqueurs,
Dans le département de Maine-et-Loire
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUTS GENRES
OURTOULE-MARTRES
FUMISTE
28, rue Brault, Saumur.
Spécialité de Calorifères
Cheminées marbre, faïence et tôle.

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON F. TARODE
Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,
des années 1874, 1875 et 1878
Qualité et authenticité garanties.
Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^{ie} des Antilles, Martinique et Jamaïque.
La délicieuse liqueur de Chartreuse MEUNIER, à Noiron, 5 francs le litre.
Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande élèves. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

SIROP DE HARAMBURE
ET PÂTE PECTORALE
CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
Preuve qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthmes, Rhumes, toux, COQUELUCHE.
Rue Saint-Martin, 324, à Paris.
Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.
Se trouve dans les bonnes pharm.

Saumur, imprimerie P. GODET.